

CCAS DE GOVEN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

CCAS -EHPAD
20, rue du Perray
35580 Goven
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel
adjoint.ehpad@goven.fr

SEANCE DU 20/10/2022

DATE DE CONVOCATION :
17/11/2022

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du dix-sept novembre deux mille vingt-deux.

PRESENT(S) : Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER (à partir de 19h10), Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Marie-Christine FONTAINE-PEPIN

PROCURATION(S) : Jacques ESTEVE à Yannick GOUGEON, Florence GOURMELEN à Sylvie AGAËSSE, Rosie MARTEL à Irène VERRON

ABSENT(S) : Norbert SAULNIER (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Annick FABRE

**2022.11.001 EHPAD de GOVEN – Présentation budgétaire CPOM 2023-2027 –
Tarif journalier hébergement**

La proposition budgétaire CPOM 2023-2027 de l'EHPAD « Les Jardins du Perray » servant de base pour le calcul des tarifs journaliers Hébergement est présentée ci-dessous.

Seul le tarif Hébergement fait l'objet d'une négociation avec le Département. Une négociation budgétaire aura lieu début décembre entre le directeur de l'EHPAD, le président de CCAS et l'inspectrice du département qui suit le budget de l'EHPAD de GOVEN à partir de la présente proposition.

Le Département 35 fixera par arrêté les montants globaux des charges et des produits par section tarifaire. La dépendance étant déjà fixée, nous attendons les taux d'évolution sur la section de l'hébergement.

Le prix de journée section hébergement et dépendance

TARIFICATION HEBERGEMENT	TARIF hébergement	Talon dépendance	Hébergement +TALON Dépendance	Variation entre année	Variation
				en valeur	en %
Tarif hébergement 2017	55,67 €	7,05 €	62,72 €	1,80 €	2,95%
Tarif hébergement 2018	56,62 €	7,09 €	63,71 €	0,99 €	1,58%
Tarif hébergement 2019	57,50 €	7,13 €	64,63 €	0,92 €	1,44%
Tarif hébergement 2020	58,50 €	7,17 €	65,67 €	1,04 €	1,61%
Tarif hébergement 2021	59,58 €	7,21 €	66,79 €	1,12 €	1,71%
Tarif hébergement 2022	60,75 €	7,24 €	67,99 €	1,20 €	1,80%
Tarif hébergement 2023	63,56 €	6,42 €	69,98 €	1,99 €	2,93%
Tarif hébergement 2024	65,12 €	6,45 €	71,57 €	1,59 €	2,27%
Tarif hébergement 2025	66,56 €	6,48 €	73,04 €	1,47 €	2,05%
Tarif hébergement 2026	68,02 €	6,51 €	74,53 €	1,49 €	2,04%
Tarif hébergement 2027	69,48 €	6,55 €	76,03 €	1,50 €	2,01%

Nombre de journées hébergement (permanent+ temporaire) retenus = 16154 (taux occupation prévisionnel : 98,35%)

Exemple tarification hébergement 2023 = 63.56 * 16154 = **1 026 748.24 €**

Les recettes d'exploitation

- Hébergement :**

Proposition budgétaire CPOM 2023-2027 pour le calcul des tarifs journaliers						
RECETTES D'EXPLOITATION	Proposition tarifaire 2022	Proposition tarifaire 2023	Proposition tarifaire 2024	Proposition tarifaire 2025	Proposition tarifaire 2026	Proposition tarifaire 2027
Tarifification Hébergement	981 333,24 €	1 026 739,91 €	1 051 873,61 €	1 075 132,98 €	1 098 758,64 €	1 122 452,43 €
Tarifification et Dotation Dépendance	326 519,10 €	335 292,55 €	336 969,01 €	338 653,85 €	340 347,12 €	342 048,86 €
Dotation Soins	716 602,61 €	NC	NC	NC	NC	NC
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION	2 024 454,95 €	1 362 032,46 €	1 388 842,62 €	1 413 786,83 €	1 439 105,76 €	1 464 501,29 €

- Dépendance :**

La tarification Dépendance est fixée par le département. Elle se compose d'une dotation globale et de tarifs journaliers dépendance :

BASE TARIFICATION DEPENDANCE applicable dans le cadre de la convergence	Année 2023
Dotation globale dépendance	326 519.10 €
Tarif dépendance GIR 1-2	23,83 €
Tarif dépendance GIR 3-4	15,12 €
Tarif dépendance GIR 5-6	6,42 €

La tarification dépendance correspond au ticket modérateur restant à payer pour le résident. Pour une personne en GIR 5 – 6, le prix journalier sera de 63.56 € + 6.42 € = 69.98 €. Pour une personne en GIR 3 – 4 (63.56 + 15.12), le prix de journée est égal à 78.68. Pour une personne en GIR 1 – 2 (62.32 + 23.83), le prix de journée est égal à 87.39. L'APA (financée par le département) vient ramener ces montants à 68.74 € pour ne pas impacter financièrement le résident.

En résumé toutes personnes originaires d'Ille-et-Vilaine payent le même tarif journalier quel que soit la dépendance de la personne. L'APA est directement déduite sur la facture pour les personnes appartenant aux GIR, 1, 2, 3 et 4.

- **Soin :**

Dotation fixée par l'ARS pour 2022 : **716 602.61 €**.

Dotation fixée par l'ARS pour 2023 à titre transitoire : **716 602.61 €**. Cette dotation sera réévaluée en fonction de notre coupe pathos effectuée en mars 2022 et en fonction des compensations financières attendues (Ségur, PGA, augmentation de la valeur du point de la fonction publique territoriale).

Les dépenses d'exploitation (Hébergement)

Charges liées à l'exploitation courante – GROUPE 1 - 2023

Compte	Groupe 1	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
6061	Gaz, électricité	26 000,00 €	17 802,97 €	36 000,00 €
6063	Alimentation	85 000,00 €	83 589,39 €	95 000,00 €

Charges liées aux ressources humaines – GROUPE 2 - 2023

Le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation prévoit une revalorisation du point d'indice de la fonction publique à hauteur de 3,5 %. Pour l'EHPAD cette nouvelle évolution nous demande de débloquer 10 000€ sur notre budget 2022 et 20 000€ sur notre budget 2023.

Charges liées à la structure – GROUPE 3 - 2023

Compte	Groupe 3	Budget 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
616	Assurance	13 850,00 €	12 799,16 €	15 000,00 €

Mesures nouvelles pour 2024 :

- Recrutement d'un agent technique à 0.4 ETP : 15 000 €
- Mise en place loi EGALIM (matériels, fournisseurs bios, normes écologiques, etc.) : 5000 €

Mesures nouvelles pour 2025 :

- Augmentation du temps d'animation à 0.2 ETP : 9 000 €
- Mise en place décret tertiaire avec travaux pour économies d'énergie : 9 000 €

Mesures nouvelles pour 2026 :

- Recrutement d'un qualitatif à 0.2 ETP : 12 750 €
- Mise en conformité et migration logiciel RH, planning et qualité : 5 500€

Mesures nouvelles pour 2027 :

- Augmentation du temps administration à 0.3 ETP (développement de la mission de chargé de communication) : 7 200 €
- Augmentation des dotations aux amortissements pour anticiper les travaux à l'EHPAD (bâtiment vieillissant) : 11 000 €

Vu le CGCT,

Vu le budget de l'EHPAD,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE La proposition budgétaire 2023 de l'EHPAD « Les Jardins du Perray » présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Président du CCAS à signer tout document se référant à cette décision

Le Président
Norbert SAULNIER



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 06/12/2022
Le Président
Norbert Saulnier

Le/la secrétaire de séance

